



LE SAUBRIAN

INFORMATIONS À LA POPULATION



DÉCHETTERIE

Rappel.

il est très important de bien trier les déchets

En annexe, la liste exhaustive du tri des déchets que vous trouvez également sur notre site à l'adresse .

<https://www.saubraz.ch/dechets>

Vous y trouvez également le règlement de la déchetterie :

<https://www.saubraz.ch/reglements>

Benne à ordures ménagères

Nous prions la population de bien vouloir utiliser tous les conteneurs à disposition.

Aux propriétaires de chiens

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il est **interdit de laisser errer les chiens**.

Nous remercions donc tous les propriétaires de chiens de bien vouloir se conformer à cette consigne pour la sécurité des promeneurs, le respect de la faune et de la flore ainsi que pour la propreté des **espaces publics comme les chemins, terrain de football ou les propriétés privées comme les vergers, champs et jardins**.

Un grand merci également à tous les propriétaires de chiens qui utilisent les Robidog mis à leur disposition sur le territoire communal

Nous profitons de ces lignes pour rappeler également que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas le repos public particulièrement pendant la nuit et les dimanches matin. Enfin, les propriétaires ou détenteurs de chiens **sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants** chaque acquisition, naissance, vente ou décès de chien. Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau. Vous pouvez le faire au contrôle des habitants situés à Aubonne.



A lire : Les crottes de chien dans les prés sont un vrai fléau pour les paysans

<https://www.terrenature.ch/les-crottes-de-chiens-dans-les-pres-sont-un-vrai-fleau-pour-les-paysans/>

Municipal :
Raoul Richiger
raoul.richiger@saubraz.ch

Employé communal :
Joris Chauvy
078 739 58 59

MEMENTO DES DECHETS - 1189 SAUBRAZ

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

du 1^{er} février au 31 octobre
Mercredi de 17h00 à 18h00
Samedi de 10h00 à 11h30

du 1^{er} novembre au 31 janvier
Mercredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 10h00 à 11h30



DOCUMENT A CONSERVER !

Déchets	Remarques	Collectes
Urbains incinérables 	Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (emballages de lessive, papier souillé, briques de boissons, plastiques, ...)	Tous les vendredis matins aux points de collecte désignés
Encombrants incinérables 	Déchets incinérables de plus de 60 cm de côté (armoires, tables, chaises, moquettes, matelas, bois imprégné, sagex, skis, ...)	Déchetterie
Compostables 	Déchets de jardin : cendres de bois, feuilles, paille. Pour le Gazon, pour le moment auprès de M. Philippe Urfer.	Déchetterie
Papier 	Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (sans emballage plastique), annuaires téléphoniques non ficelé .	Déchetterie en vrac dans la benne prévue à cet effet
Carton 	Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papier d'emballage	Déchetterie
Verre 	Bouteilles à boissons et bocaux. A trier par couleur. En cas de doute, mettre au verre vert	Déchetterie
PET 	Admis : Bouteilles de boissons uniquement, avec logo PET Non admis : Bouteilles d'huile et de vinaigre, emballages de produits cosmétiques, à déposer dans les sacs poubelles	Déchetterie
Encombrants métalliques 	Objets non électriques avec plus de 50% de métal. Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique. Mettre aux encombrants les éléments combustibles bois, tissu, caoutchouc, ...	Déchetterie
Fer blanc 	Boîtes de conserve : les débarrasser de leur étiquette et les rincer dans la dernière eau de vaisselle	Déchetterie
Aluminium 	Cannettes, tubes et barquettes. Pas d'emballages composites A séparer soigneusement du fer blanc	Déchetterie
Capsules Nespresso 		Déchetterie
Textiles 		Déchetterie
Inertes 	Porcelaine, faïence, vitres, miroirs, briques, béton concassé, terre, pierre gravats, plâtre, ciment	Déchetterie
Terre et pierre 		Sur demande à la municipalité
Huiles 	Huiles végétales : friteuse, glycérine, salade, machine à coudre Huiles minérales : moteur et engrenage, vidange, hydraulique	Déchetterie
Appareils électriques, électroniques et électroménagers 	Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.) Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport	En priorité, dans les commerces spécialisés ou à la déchetterie
Piles et batteries 	Batteries de véhicules, piles, accumulateurs	
Ampoules et néons 	Ampoules économiques, ampoules au mercure, néons	
Médicaments 	Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC	En priorité, dans les commerces spécialisés ou à la déchetterie
Toxiques ménagers 	Peintures, solvants, spray aérosol Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés	
Pneus 	Payant. Prix sur demande	Dans les garages
Cadavres d'animaux 	Ne pas enterrer les dépouilles	Selon instructions de la municipalité

EMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



La Municipalité de Saubraz rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Émondage des haies doivent être réalisées comme suit:

À la limite de la propriété et aux hauteurs maximales suivantes :

.60 mètre lorsque la visibilité doit être maintenue ou 2m dans les autres cas.

Élagage des arbres:

- Au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur;
- Au bord des trottoirs: à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.

RAPPEL

<https://www.saubraz.ch/images/Documents/Reglement/DirectiveDechets.pdf>

Taxes au sacs -- Allègement

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certains citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes.



- 1.- **Naissance:** lors de l'inscription au contrôle des habitants, vous pouvez retirer gracieusement 6 rouleaux de sacs de 35 litres
- 2.- **Jeunes enfants jusqu'à 3 ans:** vous pouvez retirer auprès de la Commune 3 rouleaux de sacs de 35 litres
- 3.- **les adultes au bénéfice d'une prestation complémentaire:** au RI ou au bénéfice d'une rente AI, peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.
- 4.- **les adultes devant porter des protections contre l'incontinence** peuvent sur présentation d'une attestation, acquérir des rouleaux de sacs à prix réduit au CMS

les rouleaux sont à retirer sur demande directement auprès de Marinette Donadeo
079 4326278 ou marinette.donadeo@saubraz.ch

RÉNOVATION DE VOTRE MAISON

GUIDE DES SUBVENTIONS

Rénovation énergétiques de votre maison

C'est le moment de se lancer :

www.vd.ch/subventions-energie

Ce programme, proposé par le DGE (direction générale de l'environnement) et DIREN (direction de l'énergie) encourage la rénovation énergétique, et favorise le recours à des énergies renouvelables et locales dans le bâtiment. Il permet d'augmenter le confort de votre logement, d'en réduire l'empreinte écologique, de réaliser de substantielles économies et de valoriser votre bien à long terme.

Ces aides peuvent représenter jusqu'à 30 % de l'investissement en cas de rénovation globale.

Séances d'information gratuites:

www.vd.ch/subventions-energie

Vous êtes prêts à vous lancer ? les experts CECB sont à votre service : www.cecb.ch



ARNAQUES - ESCROQUERIES

Au vu de la nette augmentation **des arnaques et autres escroqueries liées à la cybercriminalité**, la Confédération a décidé de mettre en place un site internet à la disposition des citoyens. Il s'appelle « melani.ch ». <https://www.melani.admin.ch/melani/fr/home.html>



Bien présenté et facile à utiliser, vous pouvez y transmettre tout ce qui vous paraît être une arnaque dans un formulaire d'annonce. Vous pouvez ensuite cocher si vous désirez une réponse ou un commentaire sur le document transmis ou si vous désirez juste adresser le document.

De même et si malheureusement vous avez déjà versé de l'argent, le site vous renseigne sur la suite de la procédure à engager, mais sans toutefois vous donner trop d'espoir de pouvoir récupérer quelque monnaie, car il est souvent trop tard.

Soyez svp méfiants sur toutes demandes vous réclamant de l'argent, vous faisant miroiter une trop belle affaire, gain de concours et autres héritages.

DEFIBRILATEUR

Un défibrillateur est à votre disposition sur la place du village, à côté de l'Auberge.

Une séance publique d'information vous est proposée par la Municipalité
jeudi 6 juin 2019 à 19h00
à la salle communale de Saubraz. (voir flyer)

Le défibrillateur est accessible en tout temps afin de le rendre utile aux sauveteurs, premiers répondants, samaritains ou toute personne formée à la réanimation et en mesure de pratiquer les gestes de premiers secours. Ces derniers doivent être pratiqués dans les premières minutes avant l'arrivée des secours professionnels afin de diminuer la mortalité suite à un arrêt cardio-respiratoire (ACR).

Il est capable de fournir des consignes verbales pour la conduite de la réanimation cardiopulmonaire, de reconnaître la nature du trouble du rythme cardiaque à l'origine de l'ACR et de proposer adéquatement la défibrillation électrique lorsqu'elle est nécessaire.



Conseil Général

27 juin 2019 à 20h15

Vous êtes intéressé à participer aux séances du conseil législatif de Saubraz, n'hésitez plus et annoncez-vous auprès de M. André Forster, Président du Conseil général: 021 828 34 16

Les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif communal :

Suisses : femmes et hommes, 18 ans révolus, et domiciliés à Saubraz ;

Etrangers : femmes et hommes, 18 ans révolus, en Suisse depuis 10 ans au moins et dans le Canton de Vaud depuis 3 ans au moins, domiciliés à Saubraz.



BOURSE COMMUNALE

M. JAVIER VENCES
079 170 49 73

LE VENDREDI MATIN
BOURSE@SAUBRAZ.CH

À VOS AGENDAS

PRO NATURA
SORTIE NATURE

VENDREDI 17 MAI 2019 17H30



VENDREDI 24 MAI 2019
FÊTE DES VOISINS

INAUGURATION DU CLOCHER

*Le clocher est réparé
nous nous réjouissons de le mettre
en fonction avec votre soutien*
MARDI 21 MAI 2019 À 19H00



CONSEIL GÉNÉRAL

27 JUIN 2019 À 20H15
SALLE DU COLLÈGE DE SAUBRAZ